

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le

ID : 059-215901224-20231204-14\_04122023-DE



République Française  
Département du Nord

ville de Cambrai



**Publié le : 20 Décembre 2023 à 11:28**

Arrondissement  
de CAMBRAI

## EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 04 DECEMBRE 2023

**OBJET : 14**

**RAPPORTEUR : M.DOBREMETZ**

**INTITULÉ : OUVERTURES DOMINICALES 2024**

Le Conseil Municipal de la Ville de CAMBRAI, régulièrement convoqué le 28 novembre 2023 s'est réuni en Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Cambrai, sous la présidence de Monsieur François-Xavier VILLAIN, Maire.

**MEMBRES EN EXERCICE : 39**

**MEMBRES PRÉSENTS :**

M. François-Xavier VILLAIN Maire de CAMBRAI ;  
Mme DELEVALLÉE Maire-Adjointe ;  
M. F. WIART ; Mme GAILLARD ; M. P.A VILLAIN ; Mme LABADENS  
Mme DROBINOHA. M. L. WIART ; Mme WIART ; M. SIMÉON ;  
M.DOBREMETZ Adjoints au Maire ;  
M.BA VENCOFFE ; Mme BILBAUT ; M.DEVILLERS ; Mme POMBAL ; Mme CARDON ;  
Mme LIENARD ; M.BARTKOWIAK ; Mme CAFEDE ; Mme SAYDON ; M.FLAMEIN ; M.TRANOY  
M.VALLANT ; Mme DESMOULIN ; M.DERASSE ; M.MAURICE ; Mme BURLET. M.; LEROUGE ;  
Mme DESSERY

**MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS :**

M.PHILIPPE qui a donné procuration à M.MAURICE  
Mme BERTHELOOT qui a donné procuration à M.FLAMEIN  
M.MOAMMIN qui a donné procuration à M.VILLAIN P.A  
M.LAURENT qui a donné procuration à Mme WIART  
M.SIEGLER ui a donné procuration à Mme LABADENS  
Mme CHATELAIN qui a donné procuration à M.VALLANT  
Mme BRIQUET qui a donné procuration à M.TRANOY  
M.SIMPERE qui a donné procuration à M.DOBREMETZ  
Mme CHARPENET  
Mme DEMONTFAUCON

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

M. Benoit VAILLANT

Mesdames, Messieurs,

L'article L.3132-26 du code du travail, modifié par la loi n°2015-990 du 6 août 2015, dite loi MACRON, prévoit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, la possibilité de déroger au principe de repos dominical dans les établissements de commerce de détail et ce, jusqu'à 12 dimanches par an.

De plus, il précise que 5 dates dérogatoires peuvent être déterminées par le Maire de la commune après avis du Conseil Municipal.

Au-delà de ces 5 dates, le Maire prend sa décision après avis conforme de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la ville est membre.

La municipalité a proposé à la Communauté d'Agglomération de Cambrai de déroger au principe de repos dominical pour 12 dimanches.

Sous réserve de l'avis conforme du Conseil Communautaire qui se réunira le 21.12.2023, la Municipalité propose de prendre un arrêté dérogatoire pour l'ensemble des commerces de détail Cambrésiens, excepté les commerces en ameublement et les concessionnaires automobiles les dimanches :

- 7 et 14 janvier 2024 (soldes d'hiver)
- 30 juin 2024 (soldes d'été)
- 7 juillet 2024 (braderie d'été)
- 1 et 8 septembre 2024 (à la demande des commerçants)
- 24 novembre 2024 (braderie de la Sainte Catherine)
- 1, 8, 15, 22, et 29 décembre 2024

La Municipalité propose de prendre un arrêté dérogatoire pour les concessionnaires automobiles les dimanches :

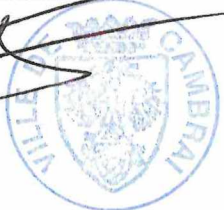
- 14 janvier 2024,
- 17 mars 2024,
- 16 juin 2024,
- 15 septembre 2024,
- 13 octobre 2024

Ces dates ont été définies après consultation des organisations d'employeurs et de salariés.

Adopté à l'unanimité

Suivent les signatures  
Pour extrait conforme  
Le Maire de Cambrai,

Le secrétaire de séance  
M. Benoit VAILLANT



Pour le Maire,  
M. Alban DOBREMETS  
Adjoint au Maire délégué au  
Commerce, à l'Artisanat, aux  
Braderies, au Marché Couvert  
et aux Terrasses

